



***Discours d'accueil pour les auditeurs de justice de la promotion 2017***  
**Bordeaux – 30 janvier 2017 –**

Chers auditeurs,

Vous voilà enfin arrivés, au terme de ce long processus de sélection, au sein de l'École nationale de la magistrature, à présent votre École.

C'est un honneur pour moi de vous y accueillir mais également un immense plaisir de vous féliciter chaleureusement car je sais qu'il vous aura fallu faire preuve d'un travail acharné, souvent de persévérance et surtout d'une volonté infaillible pour parcourir ce long marathon qui vous a finalement menés jusqu'ici.

Ces félicitations s'adressent également à tous vos proches qui ont partagé vos efforts, vos doutes, vos angoisses, vos espoirs et finalement votre joie de découvrir en décembre dernier, votre nom figurer sur la liste des admis.

N'oublions pas en effet, que nos victoires individuelles reflètent toujours, aussi, le soutien et la confiance de ceux qui nous ont accompagnés à travers les épreuves de la vie.

Mais ne vous trompez pas : cette sélection, aussi longue et difficile qu'elle ait pu être, ne vous confère à elle seule, aucune légitimité suffisante pour juger vos concitoyens au nom du peuple français. Seules votre compétence et votre déontologie vous permettront de tendre vers cette légitimité, jamais définitivement acquise.

Aujourd'hui, une page de votre parcours se tourne, celle de la préparation au concours, aride et souvent solitaire, ou encore, pour ceux qui exerçaient un autre métier, celle d'une précédente activité professionnelle.

J'aimerais pouvoir vous dire que cette période était la plus difficile, qu'il ne vous reste à présent que le plus simple...devenir magistrat grâce à un peu de bon sens, à quelques bons conseils ou recettes pratiques.

Vous le savez, la réalité est toute autre.

Vous avez en effet décidé de consacrer votre vie à rendre la Justice, au service de vos concitoyens.

« Rendre la Justice » : trois mots simples pour traduire l'une des missions régaliennes de l'Etat les plus complexes.

Mission passionnante mais lourde de responsabilités, à l'égard des justiciables d'abord bien entendu mais également pour la protection de nos valeurs démocratiques et pour la cohérence de notre Etat de droit, à une époque où notre contrat social, malmené par des actes terroristes d'une rare violence et par certains effets nocifs des nouvelles technologies, semble n'avoir jamais été aussi fragile.

Aussi, 31 mois pour devenir un magistrat digne, loyal, à l'écoute de la société, capable d'incarner l'autorité judiciaire et d'appliquer la Loi avec discernement et sens de l'équité ne seront pas de trop.

Vivez, par conséquent, ces deux années et demie de formation pleinement, avec toute l'énergie qui s'impose face aux multiples défis de votre apprentissage, ne craignez pas de vous poser toutes les questions qui vous préoccupent sur l'office du magistrat, son éthique et sa place au sein de l'Etat.

Rendre la Justice ne se limite pas en effet à l'acquisition de techniques juridiques, techniques néanmoins indispensables bien entendu et la mission de l'ENM est de vous permettre de les acquérir.

Rendre la Justice, c'est aussi s'inscrire dans une démarche empreinte d'ouverture sur le monde, de curiosité, d'écoute, de doute, de recherche et d'humanité.

Les huit pôles de l'Ecole nationale de la magistrature reflètent parfaitement la complexité et l'étendue de la mission du magistrat : pôles civil et pénal, humanités judiciaires, environnement judiciaire, administration de la justice, communication judiciaire, dimension internationale de la justice et le pôle vie économique et sociale.

Sans doute, estimerez-vous certains jours que les exigences de l'Ecole nationale de la magistrature à votre égard sont démesurées et les objectifs pédagogiques hors d'atteinte.

Ils ne sont en réalité qu'à la mesure de vos futures responsabilités.

L'ENM doit être une école de l'excellence car être magistrat vous investit de pouvoirs considérables sur la vie de vos concitoyens.

Mais rassurez-vous, le personnel de l'Ecole et les équipes d'enseignants seront, tout comme moi, à vos côtés pour vous accompagner au cours de cette période qui, j'en suis certain, vous paraîtra dans quelques années comme l'une des périodes les plus riches de votre vie professionnelle.

Au demeurant, la formation initiale n'est qu'une étape, chaque magistrat a l'obligation éthique d'actualiser ses connaissances et de se former tout au long de sa carrière.

Vous allez découvrir non seulement votre futur métier sous toutes ses déclinaisons mais également tous les métiers qui concourent, avec le magistrat, à l'œuvre de Justice : avocats, greffiers, huissiers,

surveillants de l'administration pénitentiaire, éducateurs, experts, forces de police et de gendarmerie.

A travers leurs attentes et leurs difficultés quotidiennes, vous alimenterez vos réflexions sur les qualités requises pour devenir un magistrat à la hauteur de ses responsabilités, aussi à l'égard de ses partenaires.

La Loi organique du 8 août 2016 a permis de réduire la durée du stage en cabinet d'avocat de six à trois mois.

Cette réduction, souhaitée depuis de nombreuses années, ne doit pas vous laisser penser que ce stage au barreau doit être considéré comme secondaire dans le cadre de votre formation.

Bien au contraire, il demeure le stage non juridictionnel le plus long et il doit vous permettre, comme je l'indiquais en août dernier à vos prédécesseurs, de comprendre que la qualité de la justice rendue dépend aussi et peut-être même surtout de la qualité de la relation que vous aurez su tisser avec nos principaux partenaires que sont les avocats.

Vous recevrez dans les 15 prochains jours, une formation spécifique à la rédaction de conclusions, à la plaidoirie et aux entretiens avec les clients afin de vous permettre de vous adapter le plus rapidement possible aux différents cabinets qui vous accueilleront.

A l'issue de ce stage, vous procéderez à un bilan collectif avec vos coordonnateurs de formation et avec des avocats sur les liens que doivent nouer magistrats et avocats pour une Justice plus humaine, plus sereine et plus efficace.

De la même manière, vous serez sensibilisés à l'importance des missions accomplies par les services de police et de gendarmerie mais aussi aux difficultés rencontrées par les policiers et les gendarmes dans l'exercice de leurs missions, difficultés souvent sources d'incompréhensions de part et d'autre part et je souhaite que cette expérience, située au début de votre parcours, nourrisse vos réflexions sur les relations de confiance réciproques et de

complémentarité, non exclusives de contrôle, que doivent entretenir enquêteurs et magistrats.

Les stages extérieurs à l'institution judiciaire, dans de grandes entreprises, dans le milieu associatif, au sein d'organes de presse, auprès d'autorités administratives indépendantes, en préfecture, en milieu militaire, en ambassade, dans des institutions et juridictions internationales, vous permettront d'analyser plus précisément la place et le rôle du magistrat au sein de notre société.

Quelle formation offre autant de diversité et de richesse d'expériences sur un temps aussi concentré ?

Puissent ces stages vous rappeler par la suite que, pour rendre une justice adaptée et acceptée, le magistrat doit demeurer à l'écoute de la société, de ses évolutions, parfois de ses errements et de ses interrogations.

Cette approche transversale de l'office du magistrat et son ouverture à l'extérieur de l'institution judiciaire doit également s'accompagner d'un apprentissage du travail collectif qui rend le magistrat plus efficace, plus humble et moins vulnérable.

Si la collégialité constitue en effet une garantie évidente pour le justiciable, elle forme également le socle de l'indépendance de la Justice.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que vous réfléchissiez en équipe sur des questions déontologiques relatives à l'office du magistrat et à sa place dans la cité.

Vous vous interrogerez ainsi dans quelles situations un conflit d'intérêt peut porter atteinte à l'indispensable impartialité du magistrat ?

Comment concevoir un sens plus collégial de l'indépendance ?

Comment lutter contre l'aléa judiciaire qui nuit tant à la crédibilité de l'institution judiciaire et à la confiance que le peuple français doit pouvoir placer en elle ?

Quelle est la juste distance à entretenir avec le justiciable, permettant d'instaurer une relation de confiance et d'écoute dans le respect du contradictoire malgré l'inévitable violence institutionnelle ?

La personnalité du magistrat, son parcours, ses convictions, son humanité sont-ils compatibles avec une justice impartiale ?

Ou encore, quelle relation le magistrat doit nouer avec ses chefs de juridiction et de cour pour concilier loyauté et indépendance ?

Comment rendre la Justice compréhensible et donc audible sans sombrer dans des stratégies de communication individuelle, aussi narcissiques qu'éphémères et renvoyant une image désastreuse de l'institution judiciaire ?

Autant de questions qui exigent une réflexion collective et anticipée, dès votre formation initiale car il sera trop tard pour les découvrir lorsque le stress de la vie professionnelle et le poids des responsabilités vous occuperont pleinement.

Et comme l'a récemment souligné Jean-Claude MARIN, procureur général près la Cour de Cassation, lors l'audience solennelle de rentrée du 13 janvier dernier, le magistrat du Parquet n'échappe pas à cette exigence d'excellence : « *Responsable de la mise en œuvre du principe d'opportunité des poursuites, le Ministère public français est un authentique décideur judiciaire exerçant une activité juridictionnelle, se prononçant sur le principe de la réponse pénale et sur ses modalités...c'est enfin l'ambassadeur de la Justice dans la Cité, participant à maintes commissions ou structures, véritables passerelles entre la société civile et l'institution judiciaire* ».

Parmi les qualités essentielles que vous devrez acquérir se trouvent donc celles de l'indépendance et de l'impartialité.

Ainsi que l'explique mon prédécesseur Xavier RONSIN, maintenant premier président de la Cour d'Appel de Rennes, « *L'indépendance et l'impartialité se conçoivent vis-à-vis de l'extérieur, notamment des pressions de toutes natures auxquelles le magistrat peut être soumis lorsqu'il prend une décision, mais comportent également une dimension interne et personnelle. Le magistrat se doit d'être indépendant et impartial vis-à-vis de son milieu social, de ses préjugés, de ses convictions profondes lorsque ces derniers lui font perdre en objectivité. La formation judiciaire doit par conséquent lui apprendre à se connaître, à s'interroger et à se remettre en question, sans toutefois renoncer aux valeurs fondamentales de la Justice.*

*Compétence, indépendance et impartialité sont en effet au cœur de la légitimité du magistrat. Dans les systèmes dans lesquels les magistrats constituent le seul pouvoir qui ne soit pas élu par les citoyens, leur légitimité ne peut en effet résulter que de leur capacité à comprendre et appliquer la loi, en adéquation avec la société dans laquelle ils évoluent».*

Aussi, au-delà de ces qualités professionnelles essentielles qu'il vous faudra acquérir, vous n'échapperez pas non plus à un questionnement plus intime sur les raisons profondes de votre motivation à devenir les juges de vos concitoyens.

On ne devient pas magistrat par hasard.

Se connaître, connaître ce qui nous a structuré, façonné, pour ne pas dépendre de son passé, de sa propre histoire, est un préalable à l'exercice indépendant de notre office.

Ce long parcours de formation qui débute aujourd'hui doit vous conduire *in fine* devant le jury de classement et d'aptitude.

A cet égard, je n'ignore bien évidemment pas votre légitime préoccupation d'être évalués avec justesse et équité.

Tout est mis en œuvre pour se rapprocher autant que faire se peut d'une grille d'évaluation la plus exacte possible : multiplicité des

moments d'évaluation, pluralité des notateurs, diversité des exercices pratiques et de mises en situation.

Mais n'oubliez pas qu'au-delà de toute notation, le seul objectif qui doit véritablement vous animer est de devenir des magistrats compétents et humains et que la qualité de votre formation dépend également de votre capacité à en devenir les propres acteurs.

Laissez-moi à présent appeler votre attention quelques instants sur ce magnifique bâtiment où vous vous trouvez.

L'architecture moderne de cet édifice parfaitement inséré entre ces tours médiévales traduit merveilleusement la vitalité de notre établissement et la continuité de la notion de Justice à travers les siècles.

Pas de querelle ici entre anciens et modernes mais sérénité et harmonie particulièrement propices à l'étude.

Puisse l'ENM être ce « *foyer de conscience et d'éthique* », décrit par Bertrand LOUVEL, premier président de la Cour de Cassation à l'occasion de l'audience de rentrée de la Cour, afin de vous permettre de trouver « *la mesure de l'équilibre où doit se tenir un juge au milieu des pressions et des passions, résistant aux accommodements comme aux engouements* ».

Tout comme la promotion 2016, les effectifs de votre promotion atteignent un seuil représentant un véritable défi pour l'Ecole dont tous les services sont impactés.

Je tiens à remercier à cet égard tous les personnels de l'ENM pour leurs efforts permanents à s'adapter à ces effectifs et maintenir le niveau d'excellence de notre établissement.

Je ne peux pas tous les citer mais, dans l'ombre et la discrétion, ils apportent, par leur sens du service public et leur professionnalisme, leur contribution afin que votre école demeure ce lieu de formation judiciaire, envié partout dans le monde.



La direction de l'ENM et les coordonnateurs de formation, tous animés par la volonté de vous transmettre la passion de leur métier, ne représentent que la face visible d'un iceberg beaucoup plus imposant et qui permet à chacun d'entre vous de trouver ce dont il a besoin pour devenir magistrat.

Ne l'oubliez pas, lorsque certains jours, vous estimerez que l'administration de l'Ecole n'est pas assez rapide à vos yeux.

Chers auditeurs, vous êtes ceux qui rendront la justice de demain.

A cet égard, la responsabilité de l'Ecole nationale de la magistrature, c'est-à-dire celle des personnels de l'Ecole, de vos coordonnateurs de formation, des magistrats enseignants associés, des coordonnateurs régionaux de formation, des directeurs de centre de stage, des maîtres de stage et enfin celle du jury de classement et d'aptitude est immense mais votre présence ici aujourd'hui, traduit votre vocation et votre volonté d'apporter votre pierre à l'édifice judiciaire.

Je ne doute pas que vous y parviendrez.

Dans quelques jours, vous prêterez, devant les plus hautes autorités politiques et judiciaires du pays, mais également devant vos proches, le serment de « *garder le secret professionnel et de vous conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de justice* ».

Chaque mot de ce serment est essentiel à la qualité de notre justice : le secret professionnel n'a pas pour vocation de rendre la justice opaque alors même qu'elle est rendue publiquement au nom du peuple français, le secret professionnel est l'un des socles de notre indépendance.

La dignité et la loyauté de ceux qui rendent la justice sont par ailleurs les préalables indispensables au procès équitable.

Puisse ce serment qui symbolise votre entrée dans l'institution judiciaire, non plus seulement en qualité d'observateurs mais bien en qualité d'acteurs de la Justice, vous servir de guide quotidien tant dans votre vie personnelle que professionnelle.

Ne l'oubliez jamais, l'honneur de rendre la Justice et aussi une charge et nous rend redevables à l'égard de toute la société.

L'indépendance des magistrats ou l'insuffisance reconnue de nos moyens ne doivent pas être un alibi pour refuser d'évaluer notre action et de rendre des comptes sur notre fonctionnement.

Votre arrivée en juridiction représentera une bouffée d'oxygène particulièrement attendue par des collègues souvent épuisés.

Mais je vous le dis, au-delà des difficultés liées aux conditions de travail ou à la complexité de notre mission, vous allez exercer un métier d'une richesse incomparable et pas un instant, pas une seconde de ma vie professionnelle, je n'ai regretté d'avoir franchi la porte de cette Ecole.

N'ayez aucun doute, la diversité des fonctions auxquelles vous pourrez accéder permettra à chacun d'entre vous de devenir le magistrat dont la Justice a besoin, en harmonie avec sa personnalité.

Louis JOUVET disait que « la vocation est miracle avec soi-même ». Vous êtes 326 aujourd'hui et je suis certain qu'il y aura 326 miracles au cours des 31 prochains mois.

Au nom de tous les personnels de l'Ecole, je vous souhaite la bienvenue à l'ENM et vous renouvelle mes félicitations les plus chaleureuses.

Olivier LEURENT.